

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 16 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le seize juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAUURIE, Maire et Conseillère Départementale.

Date de convocation : 10 juillet 2018

Etaient présents : Line LALAUURIE, maire, Gérard BENEZET, Claude FAVRE, Jean-Claude VIGNEAU, Maryse PAÏOTTI, Guylène LIA Adjointes au Maire et Axel MORIZET, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Nathalie TARTAS, Chantal CZWOJDRAK, Magali DELMOULY, Daniel MARROT, Christophe PLANTY, Anne-Marie FELTRIN, conseillers Municipaux.

Absents : Serge TOMIET, Alain BOUCHARREL, Sophie BERGER, Maud DURNEY,

Procuration : Serge TOMIET à Line LALAUURIE.

Lotissement des Caillabènes :

La signature de l'acte d'achat des terrains a enfin été effectuée en l'étude notariale de Castelmoron le 12 juillet ; les travaux vont pouvoir débuter, le cabinet CITEA, maître d'œuvre a programmé une réunion de coordination avec les entreprises le 25 juillet à 14h30 en mairie. Mme le maire invite les conseillers à y assister.

Echanges / ventes de terrains

Plusieurs demandes d'acquisition de parcelles communales ont été déposées en mairie, en vue de régularisation ; il s'agit :

⇒ De Mr et Mme Bernard TRAVELLE, futurs acquéreurs de la propriété de Mr et Mme PORTE à Péchau qui souhaitent régulariser une situation ancienne à savoir une bande communale de 8 m² environ sur laquelle les riverains avaient positionné une haie végétale ainsi qu'une partie du terrain communal devenu le parking attenant à la maison. Les acquéreurs proposent la somme de 1000€ ; les frais liés à cette cession (acte + géomètre) seront à la leur charge.

⇒ De Mr et Mme Nicolas FAVRE dont une longue et étroite bande de 608 m² longeant leur propriété Avenue de Comarque appartient à la commune mais est entretenue par leurs soins depuis de nombreuses années. Les acquéreurs proposent la somme de 700€ ; les frais liés à cette cession (acte + géomètre) seront à la leur charge.

Le Conseil valide les cessions aux conditions sus mentionnées à l'unanimité.

Servitude de passage SDEE47 parcelle AS 289

Afin de pouvoir débuter les travaux d'enfouissement des réseaux aux Caillabènes, la commune doit au préalable autoriser le SDEE47 à passer sur les parcelles communales. Une convention de servitude de passage est nécessaire. Le conseil valide à l'unanimité cette autorisation.

(délibération)

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une ou plusieurs conventions de servitude sur les parcelles **AS 289 située au lieu-dit « Les Caillabènes »** à Castelmoron sur Lot au bénéfice du Sdee 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité.

Ces mêmes conventions, si elles concernent des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peuvent faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité de Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité,

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions de servitudes nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants ;

Autorisation de signature du PV de mise à disposition des voiries communales à la CC Lot et Tolzac

(délibération)

Vu les statuts de la Communauté de Communes Lot et Tolzac modifié par arrêté préfectoral n° 47-2017-12-26-008 en date du 26 décembre 2017

Vu l'article L.5211-5 III du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de la communauté de communes Lot et Tolzac n°10/2018 du 15.02.2018 définissant la notion d'intérêt communautaire en matière de voirie,

Madame le Maire expose à l'assemblée que compte tenu du transfert de la compétence voirie à la communauté de communes Lot et Tolzac, la voirie mise à disposition de l'EPCI doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement, précisant la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de l'éventuelle remise en état. Le Maire fait lecture du procès-verbal. Elle précise que le tableau listant les voiries d'intérêt communautaire a été étudié avec chaque commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise Mme le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des voiries communales reconnues d'intérêt communautaire, annexé à la présente délibération.

Castelmoron sur Lot : Voirie classée d'intérêt communautaire

N° VOIE COMMUNALE	APPELLATION	DESIGNATION DU POINT D'ORIGINE ET POINT D'EXTREMITE	LONGUEUR
1	de Fongrave	de la limite de la commune de Fongrave à la rue Gabriel Bonnet	1 421,00
4	du Rocher	de la rue du Rocher à côté du lieu-dit "Sulroc" aux limites parcelles 326 et 327	1 615,00
5	du Jacquet	du Jacquet à Vinaigre sur le C.D. 249	190,00
6	des Gaydoux	de Gaydoux Haut à Jacquet sur le C.D. 314	1 319,00
7	de Pégal	de Vinaigre C.D. 249 à Musquet C.D. 249	3 370,00
8	de Lalande	de St Martin à la limite de la commune de Fongrave	1 111,00
9	de Biraud	de C.D. 13 au lieu-dit "Côte de Pichot" D. 225	1 300,00
103	de Farineau	de V.C. 8 de Biraud à C.D. 225	485,00
105	de Marraud	de C.D. 314 "Sermet" à la limite de la commune de Brugnac	1 909,00
106	de Lapourcal	de C.D. 225 à lieu-dit "Dauphinat"	778,00
107	Embranchement de Rode	de chemin de Malvinot à lieu-dit "Rode"	175,00
108	Embranchement de Bretoule	de chemin de Malvinot à lieu-dit "Bretoule"	85,00
201	de Caillabènes	de V.C. 1 de Ronde à V.C. 2 de Fongrave	2 183,00
202	de la ZA à la grange de l'Espagnol	de C.D. 225 et dessert l'intérieur de la zone	293,00
501	de Castelmoron à Fongrave	de V.C. 8 de Castelmoron à lieu-dit "Bourdichou"	1 563,00
503	de Chemin de Malvinot	de C.D. 101 à la limite de la commune de Laparade	1 842,00
510	du Pont de Lisset	de Sermet D. 314 à la limite de la commune de Brugnac	2 102,00
1 U	de Ronde	de C.D. 249 au Lot (rivière)	983,00
4 U	du Rocher	de C.D. 249 à V.C. 4	50,00
2 U	Rue Gabriel Bonnet	de C.D. 13 à V.C. de Fongrave	572,00
1	Rue des Piques	de la rue G. Charretier (C.D. 249) au Lot (rivière)	30,80
6	Impasse des Pêcheurs	de la rue Garrau au Lot (rivière)	29,80
7	Chemin des Laveuses	de C.D. 249 au Lot (rivière)	106,40
12	Rue du Nouveau Cimetière	de C.D. 13 à la porte du nouveau cimetière	34,60
17	Impasse du Camuzol	extrémités des rues Fumat et Bousquet au Camuzol	25,00
18	Rue de la Fontaine	de la rue Fumat à la rue G. Bonnet	117,50
28	Impasse J. Calas	place J. Calas vers le Lot (rivière)	10,00
31	Impasse Pêcheurs prolongée	de l'impasse des Pêcheurs au Lot (rivière)	5,00
32	Rue des Jardins (derrière cimetière)	de V.C. 1 U de Ronde, aboutit derrière le nouveau cimetière	228,43
203	extérieurs lotissement des Tanneries	de la V.C. 2 de Fongrave et desservant l'intérieur du lotissement	200,00
204	voie desservant lotissement Péchaud	de C.D. 314 et desservant l'intérieur du lotissement	250,00
	voie lotissement Vignoble	Voie lotissement du Vignoble	297,00
	voie lotissement Vignoble (HLM)	Voie lotissement du Vignoble (HLM)	82,00
	lotissement Tannerie (Rue des Vergers)	lotissement des Tanneries (Rue des Vergers)	365,00
	lotissement Tannerie(Rue du Parc)	lotissement des Tanneries (Rue du Parc)	210,00
	Rue des Jardins (prolongement)	prolongement rue des Jardins	162,00
	voie des Caillabènes et 2 impasses	Voie des Caillabènes et les 2 impasses	763,00
	voies port Lalande	Voie Port Lalande (entrée et embarcadère)	455,00
	voie Transversale	Voie transversale	200,00
	parking Bransoulié	Parking Bransoulié	90,00 m2
	Place Fumat	Place Fumat	40,28 m2
	Place de l'Etendoir	Place de l'Etendoir	320,00 m2
	Place du camping	Place du Camping	240,00

Projet de création d'un City-Park

L'attribution du marché a été réalisée par la commission des travaux dont Mme le maire souligne le travail important réalisé dans l'étude des offres. C'est l'entreprise EUROVIA qui sera chargée de créer l'assise du projet de skate park et multi jeux (situé Grange d'Espagnol près du stade de football) en procédant à un décaissement sur une surface de 900 m², la pose d'un géotextile recouvert de concassés puis d'enrobé ; le montant de l'offre s'élève à 32 038 € TTC.

Quant à la pose des structures, c'est à l'entreprise MEFRAN que revient le marché : 42 720 € HT pour la partie skate Park, 17 580 € HT pour les nouveaux jeux place Bransoulié.

Délinquance, délits

Suite aux regrettables événements lors de la fête le weekend dernier (bagarres) et des nombreux cambriolages qui se sont produits, les élus prennent la décision de déplacer la prochaine BODEGA du centre bourg vers le stade de rugby, la sécurité sera plus aisée dans cette enceinte fermée.

Mme le Maire rappelle qu'un projet d'installation de caméras de surveillance est en cours et que des devis sont à l'étude. Un achat de 12 caméras s'élèverait à environ 60 000 € alors que la location semble plus judicieuse (environ 850 € par mois pour une durée de 5 ans) car le matériel serait renouvelé et bénéficierait des dernières technologies. Le Conseil valide la location.

Projet d'aménagement du centre-bourg

La commune a bénéficié de l'aide précieuse du CAUE dans le cadre de l'examen des offres pour l'étude préalable à l'aménagement du centre-bourg. 4 cabinets avaient été retenus au 2^{ème} tour, en voici les résultats :

TABLEAU D'ANALYSE DES CANDIDATURES CASTELMORON-SUR-LOT				
Nom du mandataire	PALIMPSESTE Guillaume LAIZE, paysagiste	Régis BOULOT, architecte	Laurent GUYOU- BEAUCHAMPS, architecte	APA, paysagiste
Honoraires/valeur technique	ETUDE : 24 905 € HT, MISSION MOE : 9,2 % (avec éclairagiste en option) : 42 780 € HT , (sans option) 38 130 € HT	ETUDE : 25 000 € HT, MISSION MOE: 9,5 % : 44 175 € HT	ETUDE : 23 000 € HT, MOE : 49 243 € HT	ETUDE : 12 275 € HT, MOE : 19 065 € HT

Le cabinet PALIMPSESTE est retenu.

Travaux à programmer

Ecole élémentaire : le sol des 2 classes du rez-de-chaussée nécessite une rénovation, le carrelage étant d'origine. 2 devis sont en cours : un premier a été établi par l'entreprise Philippot 9029 € HT et le second par Mr Arzac en attente; la société la moins disante sera retenue. Ces travaux sont à effectuer avant le 15 août.

Eglise : Mr PLANTY rend compte de la visite du comité presbytéral sur place et énonce les nombreux travaux de rénovation à prévoir : peintures (entrée, plafond, piliers), révision de la toiture, parvis (pierres à rejoiner), restauration de la porte principale, remplacement des portes latérales, remise en état de l'escalier menant au clocher, révision de l'éclairage. Il précise que le comité souhaite que ces travaux soient réalisés avant le 18 novembre si possible en raison d'une manifestation importante. 2 devis de peinture sont établis.

Un référant du diocèse doit venir visiter les lieux.

Projet de création du lac de Caussade : enquête publique - avis

Mme le Maire informe les élus du projet de création d'un lac d'irrigation par 25 propriétaires exploitants de St Pierre de Caubel. Ce projet, dont Mr FAVRE rappelle l'antériorité de plus de 30 ans, représente un investissement très lourd de 2 millions d'euros pour une réserve de 920 000 m³ ; une association d'irrigants a été formée afin de pouvoir bénéficier de fonds publics ; le département apporterait une subvention de 500 000 €, la Région est en cours de réponse quant aux propriétaires, leur part s'élèverait à la moitié soit 1 million d'euros. Mr FAVRE précise que ce lac permettrait de maintenir un flux constant dans le Tolzac et une irrigation des terres. Considérant que la commune de Castelmoron n'est pas impactée par ce projet, les élus approuvent ce projet à l'unanimité. Une enquête publique a débuté le 9 juillet et se terminera le 10 août prochain.

(délibération)

Le Conseil Municipal,

- Vu le projet de création d'une association syndicale autorisée dite de « Caussade » à Pinel-Hauterive et sur le bassin versant du Tolzac.
- Considérant que ce projet est soumis à enquête publique et avis des communes dont relèvent les propriétaires des terrains potentiellement irrigables à partir de la future retenue collective
- Considérant qu'une enquête publique se déroule depuis le 9 juillet 2018 jusqu'au 10 août 2018

Après avoir examiné le dossier et en avoir délibéré,

- ⇒ Émet un avis favorable sur le projet de création d'une association syndicale autorisée dite de « Caussade »

Travaux de voirie :

Dans le cadre du programme triennal de la CC Lot et Tolzac, la commune de Castelmoron va bénéficier cette année de travaux de réfection de voiries ; ce sont les trottoirs et aires de stationnement du lotissement des Tanneries qui sont inscrits.

Acquisitions de matériels :

L'acquisition d'un broyeur de végétaux de style forestier est validée pour 18 900 € HT ; un délai de livraison de 8 semaines est à prévoir. Mr PLANTY s'interroge sur la zone de dépôt des déchets broyés, certaines communes s'en servent de paillage. L'arrière de la butte de Port Lalande pourrait convenir, une annonce pourrait être faite auprès de la population désireuse de venir en disposer.

Questions diverses

Mme le Maire termine en rappelant les manifestations à venir :

- Folkloriades du 20 au 22 juillet : un tarif préférentiel pour les castelmoronnais est toujours appliqué, mais la vente s'effectue seulement par avance auprès de Mr EDLINE, hôte d'accueil au point tourisme.
- Mr MORIZET demande où en est le projet d'Orange d'installer une antenne sur le clocher de l'église pour améliorer la couverture de la téléphonie mobile. Mr FAVRE a accompagné un technicien la semaine dernière, venu mesurer la hauteur dudit clocher.
- Concert gratuit le 15 août : le Balluche de la Saugrenue terrasse mairie
- Danses provençales le 17 août : entrée gratuite - halle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h06.